

19 NOVEMBRE 2014

SC/11660

# Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attentat terroriste perpétré à Jérusalem

- CONSEIL DE SÉCURITÉ

- COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste odieux perpétré dans une synagogue à Jérusalem, le 18 novembre, et au cours duquel quatre civils innocents qui priaient dans cette synagogue et un policier ont été assassinés, et de nombreuses autres personnes blessées.

Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes et exprimé leur sympathie à tous ceux qui ont subi des blessures, ainsi qu'au peuple israélien.

Les membres du Conseil ont condamné énergiquement tous les actes de violence de cette nature, se sont dits préoccupés par l'aggravation des tensions, qui a touché à la fois le peuple israélien et le peuple palestinien, et ont engagé vivement toutes les parties à prendre immédiatement des mesures pour rétablir le calme.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance de toutes les déclarations condamnant cet attentat et tous les actes de violence, et exhorté les dirigeants et les citoyens israéliens et palestiniens à unir leurs efforts pour atténuer les tensions, rejeter la violence, éviter tous les actes de provocation et rechercher une voie conduisant à la paix.

Les membres du Conseil ont réaffirmé que le terrorisme est un crime injustifiable, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motifs, le lieu, le moment et l'auteur, et qu'il ne saurait être associé à quelque religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique que ce soit.

Les membres du Conseil ont rappelé aux États qu'ils doivent veiller à ce que toutes les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes leurs obligations au regard du droit international.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.